

UNION PROFESSIONNELLE
RECONNUE EN 1962

MEMBRE DU
Conseil Européen des Urbanistes (ectp - ceu)
MEMBRE FONDATEUR DE
FOR URBAN PASSION-FUP

Le Conseil de Direction

Président S. PEETERS
Secrétaire Général J.-C. DE BRAUWER
Trésorière C. FALLY
Conseiller R. DAELE
Conseiller P. LACONTE
Conseiller X. MARIAGE
Conseiller J. POLET

Délégué Région Bruxelles Capitale
Déléguée Région Wallonne
Délégué Communauté Germanopole

Siège social
Glaverbel building
Chaussée de La Hulpe, 166, bte 27
B-1170 Bruxelles
Téléphone : 02 514 17 43
e-mail : cub@urbanistes.be
site : http://urbanistes.be/cub/

Compte bancaire
IBAN BE30 0689 4191 6911
(attention nouveau compte bancaire)

Union professionnelle
A/A.U 17.528-7049
N° d'entreprise 412.644.829

[NEWS](#)

[EMPLOIS](#)

[MEMBRES](#)

Table des matières

- Le Mot du Président
- Déclarer et être reconnu en incapacité de travail comme travailleur indépendant
- Prolongation des mesures de report et de dispense des cotisations sociales pour les indépendants impactés par la crise
- Télétravail, quels sont les enjeux pour la Région bruxelloise ?
- Convention de partenariat avec le SNI
- ECTP – CEU, Catherine nous y représente !
- L'accueil des migrants : un enjeu d'urbanisme
- ASSEMBLEE GENERALE - 19 février 2022
- Faites-vous entendre !

Le Mot du Président

Chères Membres,

Chers Membres,

Avant toute chose, je profite de cette première diffusion de l'année pour souhaiter à chacune et à chacun une année 2022 la meilleure possible, en espérant nous éloigner progressivement de cette crise sanitaire qui nous perturbe depuis deux ans.

Cette newsletter vous présente plusieurs articles susceptibles de répondre à certaines de vos questions en tant que titulaire de profession libérale.
Serge

Déclarer et être reconnu en incapacité de travail comme travailleur indépendant

Vous êtes indépendant et vous êtes en incapacité de travail ?

Déclarez votre incapacité de travail à temps auprès de votre mutualité. Vous disposez de 7 jours civils pour déclarer votre incapacité de travail (1er jour d'incapacité de travail non inclus).

Plus d'info sur le lien suivant : [INAMI](#)

Prolongation des mesures de report et de dispense des cotisations sociales pour les indépendants impactés par la crise

Le Ministre des Indépendants et des PME David Clarinval a signé une circulaire adressée aux caisses d'assurances sociales. Cette circulaire prévoit de prolonger les facilités de paiement et de dispense de cotisations sociales uniquement pour les travailleurs indépendants qui sont encore fortement affectés par la crise Covid-19. En outre, ils pourront demander une réduction du montant de leurs cotisations sociales provisoires pour toute l'année 2022. Concrètement, cela veut dire que les indépendants concernés pourront obtenir :

- Un report d'un an du paiement de leurs cotisations sociales pour le premier trimestre 2022, sans qu'aucune majoration ne soit appliquée et sans aucune incidence sur le droit aux prestations de sécurité sociale. A la différence des années précédentes, cette mesure s'adresse uniquement aux travailleurs indépendants encore actifs dans un secteur contraint à fermeture ou dans un secteur

Convention de partenariat avec le SNI

Nous sommes heureux de vous annoncer la mise en place d'un partenariat professionnel entre notre union professionnelle la CUB et le SNI- Syndicat Neutre pour Indépendants, or-ganisation patronale interprofessionnelle représentative des Indépendants et Pme en Belgique.

Ce partenariat a pour objectif de consolider la défense des intérêts de nos membres indépendants et entreprises à la fois sur le plan professionnel et interprofessionnel.

Nos 2 organisations respectives conjuguent alors des compétences complémentaires au plus grand profit des valeurs que nous défendons à votre profit.

Le Conseil de direction ne manquera pas d'informer tous nos membres et de les faire profiter des avancées de ce partenariat.

Lors de notre assemblée générale de février, le point sera porté à l'ordre du jour, pour vote.

ECTP – CEU, Catherine nous y représente !



La CUB reste fort engagée sur le plan européen dans le cadre du Conseil Européen des Urbanistes. En effet, Catherine VILQUIN est entrée dans le Comité Exécutif qui est composé de :

- Janet Askew, RTPI (Royal Town Planning Institute – Royaume-Uni), en tant que présidente ;
- Markus Hedorfer, ASSURB (Associazione Nazionale degli Urbanisti e dei Pianificatori Territoriali e Ambientali, Association nationale des planificateurs urbains et ruraux et des planificateurs de l'environnement – Italie), en tant que vice-président ;
- Chantal Guillet, SFU (Société Française des Urbanistes, France), en tant que Secrétaire Générale
- Gerhard Vittinghoff, bAIK (Bundeskammer der ZiviltechnikerInnen, Chambre fédérale des ingénieurs civils – Autriche), en tant que trésorier ;
- Martin Baloga, ZUUPS (Združenie pre urbanizmus a územné plánovanie na Slovensku, Association de planification urbaine et régionale – Slovaquie) – Administrateur ;
- Kent Håkull, FKP (Forum for Kommunal Planlegging, Forum de planification municipale – Norvège) – Administrateur ;
- Catherine Vilquin, CUB (Chambre des Urbanistes de Belgique) – Administrateur

L'accueil des migrants : un enjeu d'urbanisme

Dans le cadre de son « rendez-vous » mensuel, la SFU (Société Française des Urbanistes) a organisé le 29 novembre 2021 une discussion zoom sur le thème de la MIGRATION qui a réuni plus de 35 participants ; parmi eux Damien Carême, Député Européen, Président de

fortement impacté (pour en bénéficier dans ce dernier cas de figure, ils doivent démontrer que, pour le dernier trimestre 2021, leur activité connaît une baisse du chiffre d'affaires d'au moins 40% par rapport au dernier trimestre de l'année de référence 2019). Elle vaut tant pour les cotisations provisoires du premier trimestre de 2022 que pour les cotisations de régularisation des trimestres de 2018, 2019 ou 2020 qui sont échues au 31 mars 2022.

- Une dispense de leurs cotisations sociales pour le premier trimestre 2022, via une procédure de demande simplifiée. Dorénavant cette mesure s'adresse uniquement aux travailleurs indépendants encore actifs dans un secteur contraint à fermeture ou dans un secteur fortement impacté (pour en bénéficier dans ce dernier cas de figure, ils doivent démontrer que, pour le dernier trimestre 2021, leur activité connaît une baisse du chiffre d'affaires d'au moins 40% par rapport au dernier trimestre de l'année de référence 2019). Par ailleurs, pour que les starters puissent bénéficier de cette dispense, le délai d'attente sera de quatre trimestres. Les périodes pour lesquelles un indépendant est dispensé de cotisations n'entrent pas en compte dans le calcul de sa pension mais les trimestres concernés peuvent être régularisés dans les 5 ans.
- Une réduction des cotisations sociales provisoires pour l'année 2022, via une procédure de demande simplifiée. En plus, les seuils pour cette réduction de cotisations sociales provisoires seront supprimés à partir du 1er janvier 2022.
- Une renonciation aux majorations des cotisations sociales relatives au premier trimestre 2022. En temps normal, lorsqu'un indépendant ne paie pas à temps ses cotisations sociales, celles-ci sont majorées légalement de 3%. Ces majorations seront annulées de manière automatique pour le premier trimestre 2022

Télétravail, quels sont les enjeux pour la Région bruxelloise ?

Une étude de l'IBSA et de l'ULB nous dit tout sur ses conséquences à Bruxelles.

Au mois de décembre 2021, les centres Dulbea - IGEAT de l'ULB et l'IBSA ont réalisé une étude «Analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale».

Le **mardi 15 mars à 12h30**, Roger Pongé Nyuba (Cellule Évaluation des politiques publiques de l'IBSA), Maxime Fontaine & Benjamin Wayens (Dulbea et Réseau des études bruxelloises – ULB) vous présenteront l'analyse et l'impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale et répondront à toutes vos questions.

Qui télétravaille et quel télétravail ?

Quel potentiel pour la pratique du télétravail en Région bruxelloise ?

Quels sont les facteurs qui influencent l'offre et la demande de télétravail ?

Quel est l'impact d'une augmentation du télétravail sur l'activité économique, la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement, les finances publiques et le bien-être ?

Quels sont les stratégies des entreprises, tant pour leurs employés que pour leurs lieux de travail ?

Quelles conséquences sur l'organisation spatiale des futurs logements et sur l'exode urbain ?

l'Association Nationale des Villes et Territoires d'Accueil ANTIVA (aujourd'hui 37 villes et territoires français).

La réunion a été animée par deux urbanistes membres du Comité Exécutif du Conseil Européen des Aménageurs du Territoire ; Chantal GUILLET, Secrétaire Générale de la CEU (et de la Société Française des Aménageurs de l'Espace) et Catherine VILQUIN, Administrateur de la CEU et déléguée de la CUB.

Tous deux sont impliqués dans le groupe de travail « Migration et Inclusion » de la CEU, avec Catherine comme co-présidente. Cette présentation s'est appuyée sur un recueil de données de nos deux pays : la France et la Belgique.



Vous pouvez également retrouver tous les (longs) débats qui ont suivi sur la chaîne Youtube de SFU.

ASSEMBLEE GENERALE - 19 février 2022

Nous vous rappelons notre assemblée générale du 19 février qui aura lieu en présentiel avec une captation sur TEAMS.

Si vous souhaitez devenir membre de notre union professionnelle, n'hésitez pas de faire votre demande auprès du Conseil de Direction ! vous trouverez les conditions sur notre www.urbanistes.be.

La conférence qui suivra l'AG sera la présentation de deux travaux primés parmi les 10 meilleurs dans le cadre de l'appel à des études de cas européennes de l'ECTP-CEU et du Lincoln Institut of Land Policy.

1 - Monsieur Frederik Devos, recherche sur la mobilité postCovid

2 - Madame Li Mei Tsien, le projet « Fontaines »



Faites-vous entendre !

N'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Merci d'envoyer un courriel à cub@urbanistes.be.